

Relevé des décisions du conseil municipal – juin 2024

Séance du 17 juin 2024	<ul style="list-style-type: none">- Ressources humaines : contrats temporaires- Régie de recettes (camping et chalets) : nomination d'un régisseur temporaire- ANA-CEN – mise à disposition des terrains de Rouzaud- Approbation du rapport 2024 de la CLECT L'agglo Foix-Varilhes- PLUi-H de L'agglo Foix-Varilhes : débat sur le PADD- Travaux : point sur l'avancement des opérations- Questions diverses : activité yoga dans la salle polyvalente
-----------------------------------	--

- Ressources humaines : contrats temporaires

Point sur les contrats temporaires sont en cours ou prochainement engagés :

- . secrétariat : contrat de remplacement de la secrétaire en arrêt maladie, en cours jusqu'au 31/12/2024, sur une base hebdomadaire de 15h ;
- . agent technique polyvalent : pour remplacement d'un départ à la retraite, le contrat en cours depuis la mi-mai est relayé par un contrat d'une année, sur la base hebdomadaire de 35 h ;
- . surveillant de baignade : contrat du 12 juillet au 30 août, compte tenu de la disponibilité de la personne recrutée (diplômée MNS) sur la base hebdomadaire de 35 h ;
- . nettoyage camping (sanitaires et chalets) : recherche toujours sans résultat d'une personne sur la base hebdomadaire de 10 h.

A noter le différé du point de l'ordre du jour relatif à l'annualisation du temps de travail (voir séance du 11/04/24), l'avis attendu du comité social territorial n'étant pas formulé (report au 4 juillet).

- Régie de recettes (camping et chalets) : nomination d'un régisseur temporaire

A compter du 01/07/2024 (départ à la retraite de M. Blazy), la gestion du camping en régie directe est poursuivie sur une période d'observation et d'expérimentation d'une année afin d'apprécier les conditions de viabilité économique de cette gestion après analyse des coûts complets et des contraintes d'organisation que cette activité génère.

Des premières mesures ont été mises en place : informatisation des réservations et facturations, réservation en ligne sur le site de l'ADT09, dématérialisation des paiements (lecteur de carte bancaire et adhésion à l'application PayFiP pour versement auprès des comptes de dépôt de fonds au trésor), mise en place d'une barrière avec contrôle d'accès par digicode, réduction des plages horaires d'accueil et de départ, amélioration de l'accessibilité aux emplacements, recrutement d'un agent technique polyvalent en contrat CDD d'un an (afin de reporter l'ouverture d'un poste permanent à la fin de l'expérimentation et après la réorganisation des services communaux).

A titre transitoire dans l'attente de la réorganisation précitée, la fonction de régisseur de recettes est confiée à M. Michel Lazaro, adjoint au maire, sans attribution d'indemnité de manquement des fonds (la suppléance étant inchangée et assurée par M. Ragey).

- ANA-CEN – mise à disposition des terrains de Rouzaud

Après consultation du service de contrôle de légalité de la préfecture de l'Ariège, la formule de bail emphytéotique administratif (BEA) a été délaissée au profit de celle de l'autorisation de l'occupation temporaire constitutive de droits réels (AOTCDR) qui présente, sur un domaine public, les mêmes garanties que le BEA quant aux droits immobiliers de l'occupant et des conditions en fin de contrat de remise en état initial du terrain ou de maintien des ouvrages réalisés par l'occupant.

Cette formule suppose le classement des parcelles concernées dans le domaine public, classement considéré comme étant en cohérence avec la décision de la municipalité, lors de la vente du bâtiment à l'ANA-CEN, d'éviter une privatisation de l'esplanade de Rouzaud et de permettre à la population cossoise un libre accès aux espaces extérieurs aménagés par l'ANA-CEN Ariège.

La durée de cette autorisation a été librement fixée par le conseil municipal à 15 ans pour tenir compte du projet de l'ANA-CEN de construire un préau.

A noter : l'inauguration officielle des locaux de l'ANA-CEN Ariège le 4 octobre. Un accueil réservé aux habitants de Cos sera organisé quelques jours auparavant. Le samedi 5 octobre, Cos accueillera le festival Ariège Grandeur Nature avec divers jeux et animations.

- Approbation du rapport 2024 de la CLECT de L'agglo Foix-Varilhes

Le rapport 2024 de la CLECT mentionne les deux transferts de charge intervenus en 2023 : les frais d'élaboration des PLU communaux réglés par L'agglo (commune de Cos non concernée) et le transfert de la compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines (sujet examiné en séance du conseil municipal des 1^{er} juin et 5 octobre 2023 – le montant de l'attribution de compensation demandée à Cos s'élève à 1 502 €). Ce rapport est soumis à la validation formelle du conseil municipal.

- PLUi-H de L'agglo Foix-Varilhes : débat sur le PADD

Le plan d'aménagement et de développement durable du PLUi-H de L'agglo Foix-Varilhes va être débattu au conseil communautaire de juillet. Ce document fixe les orientations générales et les objectifs chiffrés en matière d'évolution de la population et de consommation d'espaces, dans un cadre réglementaire très contraint (objectif ZAN - zéro artificialisation nette de la loi Climat et Résilience).

L'armature territoriale du PADD traduit le souci d'un développement équilibré entre activités économiques et habitat résidentiel, et entre pôles urbains et villages ruraux.

La phase d'élaboration réglementaire du PADD a débuté pour déterminer les règles locales et les zonages. Une présentation publique du projet de PLUi-H à l'échelle de la commune de Cos sera programmée dans les prochains mois dès que les éléments utiles seront disponibles.

- Travaux : point sur l'avancement des opérations

Pour le camping, la barrière d'accès vient d'être mise en service, à la veille du dispositif d'accueil de haute saison.

La réserve de défense incendie de Barthe est en voie d'achèvement avec la pose d'une clôture de protection par les agents communaux. Une occultation de cette clôture est prévue ainsi que la plantation d'une haie champêtre sur un côté afin d'améliorer l'intégration paysagère de cet équipement situé sur l'accès principal au village. Le remplissage de la réserve sera assuré prochainement par le SMDEA.

- Questions diverses :

L'activité yoga dans la salle polyvalente soulève une question sur laquelle la municipalité a dû prendre une position de principe. La salle n'étant pas fonctionnellement adaptée aux activités sportives, la demande d'un local de rangement des tapis n'a pas pu être retenue.

Séance du 11 avril 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines : remplacements, prime RIFSEEP, annualisation du temps de travail - Finances : approbation des comptes 2023 (camping et commune), affectation des résultats, taux d'imposition 2024, subventions aux associations, budgets primitifs (camping et commune) - Camping : organisation de la gestion - Convention-cadre avec l'ANA-CEN Ariège - Informations et questions diverses : <ul style="list-style-type: none"> . relations avec St Martin de Caralp (mutualisation de moyens de fonctionnement, adhésion au regroupement pédagogique) . mise en œuvre de l'adressage . réunion du GT « espaces publics communaux » . L'agglo FV : évolution du service de transport à la demande TAD
------------------------------------	--

- Ressources humaines

- . remplacement de la secrétaire de mairie : recrutement de Mme Richard sur une période de 8 mois au motif de « remplacement d'un agent absent » avec un temps de travail de 15 h hebdomadaires ;
- . remplacement de M. Blazy : recrutement d'un agent technique polyvalent sur les mois de mai et juin (congrés avant retraite) à prolonger ensuite sur une année (en attente de recrutement de fonctionnaire) ;
- . NBI pour les agents techniques : mise en conformité réglementaire de la décision de décembre en étendant le rappel de 4 ans à M. Ragey ;
- . prime de fonction RIFSEEP : suspension de cette prime versée à la secrétaire de mairie, le poste n'étant pas occupé ;
- . annualisation du temps de travail des deux agents techniques : planning prévisionnel à soumettre à l'avis du conseil social territorial.

- Finances – comptes 2023 et budget 2024

L'exercice 2023 du budget communal se solde par un excédent de fonctionnement de 50 k€ s'ajoutant au résultat antérieur pour constituer un résultat de clôture de 91 k€ ainsi réparti : 11 k€ affectés à l'équilibre de la section d'investissement et 80 k€ reportés en fonctionnement 2024. La section d'investissement totalise 83 k€ de dépenses.

Le camping municipal dégage en 2023 un excédent de fonctionnement de 10 k€ qui est affecté à l'équilibre de la section d'investissement. Le reliquat cumulé disponible de 7 k€ est reporté en fonctionnement sur 2024.

Le budget primitif 2024 de la commune (315 k€ fonctionnement - 169 k€ investissement), toujours établi sur des bases prudentes en ce qui concerne les charges, permet de poursuivre le programme pluriannuel d'investissement tout en maintenant le faible endettement de la commune.

Les taux d'imposition restent inchangés pour la part communale (au niveau des taux fixés en 2014), soit 36,15% pour la taxe foncière (bâti), 95,50% pour la taxe foncière (non bâti) et 9,15% pour la taxe d'habitation (résidences secondaires). Les subventions octroyées aux associations (6 bénéficiaires) sont maintenues à l'identique pour un montant global de 3 650 €.

Pour le camping municipal, le budget 2024 (47 k€ fonctionnement - 19 k€ investissement) intègre les éléments induits par la réorganisation à compter de juillet (personnel, équipements) pour réaliser un exercice d'observation dont l'analyse détaillée permettra d'évaluer la viabilité financière de l'exploitation en régie directe.

- Camping : organisation de la gestion

Diverses mesures mises en place :

- . annualisation du temps de travail en deux cycles alternés (28 et 42h hebdomadaires), gestion du numéro d'appel « urgences » par les élus,
- . modalités d'encaissement (terminal de paiement carte bancaire, adhésion PayFiP),
- . gestion informatisée des séjours (achat ordinateur et logiciel hôtelier PMS, réservation en ligne sur site ADT09)
- . accompagnement par l'OT Foix-Varilhes (classement, visibilité sur site ADT09, positionnement et communication, ...)

- Convention-cadre avec l'ANA-CEN Ariège

- . validation d'un projet de convention-cadre exposant les motivations politiques et les principes de partenariat qui sont déclinés en documents contractuels spécifiques (mise à disposition du terrain de Rouzaud, occupation temporaire d'espaces publics, utilisation de la salle polyvalente, financements d'aménagements, réglementations d'activités événementielles) ;
- . terrain de Rouzaud : sollicitation de la préfecture pour expertiser les solutions alternatives au bail emphytéotique permettant de préserver le bien et d'assurer la durabilité de la mise à disposition qu'appellent les dépenses d'investissement envisagées par l'ANA-CEN pour l'aménagement du terrain (dont la construction d'un préau à haut niveau d'intégration paysagère et architecturale).

- Informations et questions diverses

- . relations avec St Martin de Caralp : mutualisation de moyens de fonctionnement (matériels, temps et compétences des agents techniques), adhésion au regroupement pédagogique pour un effectif cible de 5 élèves.
- . mise en œuvre de l'adressage : à planifier l'appui des agents techniques aux habitants dans l'incapacité d'apposer leur plaque de numérotation ;
- . groupe de travail « espaces publics communaux » : deux réunions en février et mars, le groupe comprenant 14 personnes, afin d'identifier les besoins et les traduire en propositions d'aménagements ;
- . L'agglomération FV : évolution du service de transport à la demande TAD (voir plaquette).

Séance du 18 janvier 2024	<ul style="list-style-type: none"> - Dispositions dans l'attente de l'établissement des budgets 2024 - Travaux : calendrier des opérations en cours, programmation des opérations à engager - Urbanisme PLUi-H : retour sur la conférence des maires du 20/12/23
--------------------------------------	---

- Dispositions dans l'attente de l'établissement des budgets 2024

Dans l'attente de l'adoption du budget de l'année, le maire peut être autorisé à engager des dépenses d'investissement à concurrence de 25% des sommes budgétées l'année précédente. Le conseil municipal donne son accord pour la mise en œuvre de cette disposition sur les budgets de la commune et du camping.

Conformément à la nouvelle nomenclature M57, le conseil municipal autorise le maire à procéder, sans décision modificative du budget, à des versements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Prévisionnel masse salariale : base actuelle 3 ETP = 130 k€ - schéma cible 2,5 ETP = 84 k€ - transition 2024 = 108 k€

- Travaux : calendrier des opérations en cours, programmation des opérations à engager

- . Esplanade Rouzaud : validation d'un programme de pré-aménagement de l'esplanade (terrassements et purge du talus) et d'amélioration des accès piétons – 1^{ère} tranche 2024 de 38 k€, subventions sollicitées à hauteur de 80% ;
- . Camping : station d'épuration achevée en décembre ainsi que quelques améliorations d'accès aux emplacements, barrière d'entrée prévue au printemps ;
- . DECI Barthe : réalisation programmée pour mars ;
- . plan pluriannuel d'investissement : esquisse prospective à partir de 2024 (voir tableau synoptique du bulletin municipal 2024 faisant l'inventaire des investissements envisageables) qui mobiliserait 10 années de capacité d'autofinancement en préservant un fonds de roulement de 6 mois de fonctionnement.

- Urbanisme PLUi-H : retour sur la conférence des maires du 20/12/23

- . nouvelle simulation demandée aux communes en janvier pour entrer dans l'épure de consommation d'espace (150 ha sollicités vs 60 ha envisageables),
- . incidence pour la commune de Cos : en plus des 1,77 ha reconnus comme surfaces en densification (hors compteur ZAN), réduction de 1,7 ha à 0,51 ha de surfaces nouvelles en artificialisation réparties sur 4 secteurs.